



# NOTE DE PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le budget primitif 2023 a été préparé par la commission « finances » réunie le 9 mars 2023 avec les conseils de Madame le Receveur Municipal.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune est passée en nomenclature M57.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 406 216.00 €.

Le budget est voté par « chapitre » pour la section de fonctionnement et par « opération » pour la section d'investissement.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT -					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	BP 2022	BP 2023	CHAPITRES	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	277 400.00 €	297 195.00 €	Atténuation de Charges	3 000.00 €	966.33 €
Charges de personnel	391 050.00 €	391 000.00 €	Produits de services	115 986.00 €	130 000.00 €
Atténuation de produits	16 767.00 €	17 000.00 €	Impôts et Taxes	400 793.00 €	440 123.00 €
Autres charges de Gestion	70 710.00 €	137 970.00 €	Dotations subvention	190 000.00 €	189 635.00 €
Charges financières	7 000.00 €	5 700.00 €	Produits exceptionnels	2 300.00 €	600.00 €
Charges exceptionnelles	6 000.00 €	6 501.00 €	Produits gestion courante	31 500.00 €	30 500.00 €
022 Dépenses Imprévues	3 840.63 €	- €			
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>772 767.63 €</b>	<b>855 366.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>743 579.00 €</b>	<b>791 824.33 €</b>
Virement section Investi	240 149.67 €	190 000.00 €	042 Travaux en régie	3 000.00 €	- €
Opérations d'ordre entre sections					
Amortissements	6 041.40 €	8 600.00 €	Cession Diff sur réalisa		
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>246 191.07 €</b>	<b>198 600.00 €</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 018 958.70 €</b>	<b>1 053 966.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>746 579.00 €</b>	<b>791 824.33 €</b>
			<b>Excédent reporté</b>		<b>262 141.67 €</b>
					<b>1 053 966.00 €</b>

## DEPENSES

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges à caractère général : électricité, téléphone, maintenance...
- Charges de personnel
- Achats de fournitures : papeterie, petites fournitures, ...
- Prestations de services et de personnes : charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change...
- Dotations aux amortissements et aux provisions :
- Autres charges de gestion courante : ex : indemnités des élus

Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles : intérêts moratoires, amendes fiscales, subventions aux FPIC notamment.

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Fluides, achats de fournitures, maintenance, location, contrats, ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023  
Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le montant des crédits alloués à ce chapitre est en augmentation par rapport au budget 2022. Pour l'exercice 2023 les crédits sont ouverts à hauteur de 297 195.00€ contre 277 400.00€ en 2022 (+7.2 %) afin de compenser l'augmentation importante des combustibles, matières premières, denrées alimentaires pour le restaurant scolaire.

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Rémunération de l'ensemble du personnel, charges, assurance du personnel, cotisations diverses.

Le budget prévoit de contenir pour 2023 les dépenses de personnel.

Les crédits ouverts en 2023 sont équivalents aux crédits ouverts en 2022.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

indemnités et cotisation des élus, service incendie, subventions, ...

Les crédits ouverts sont en nette augmentation + 95%. Il s'agit de l'ouverture de crédit pour le financement de travaux de génie civil (enfouissement de réseaux) avec le concours du SDE 76.

Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre correspond aux frais financiers liés aux emprunts. En 2023 le montant diminue légèrement. Le montant des intérêts liés aux emprunts s'élève à la somme de 5 700.00€ contre 7 000.00€ en 2022.

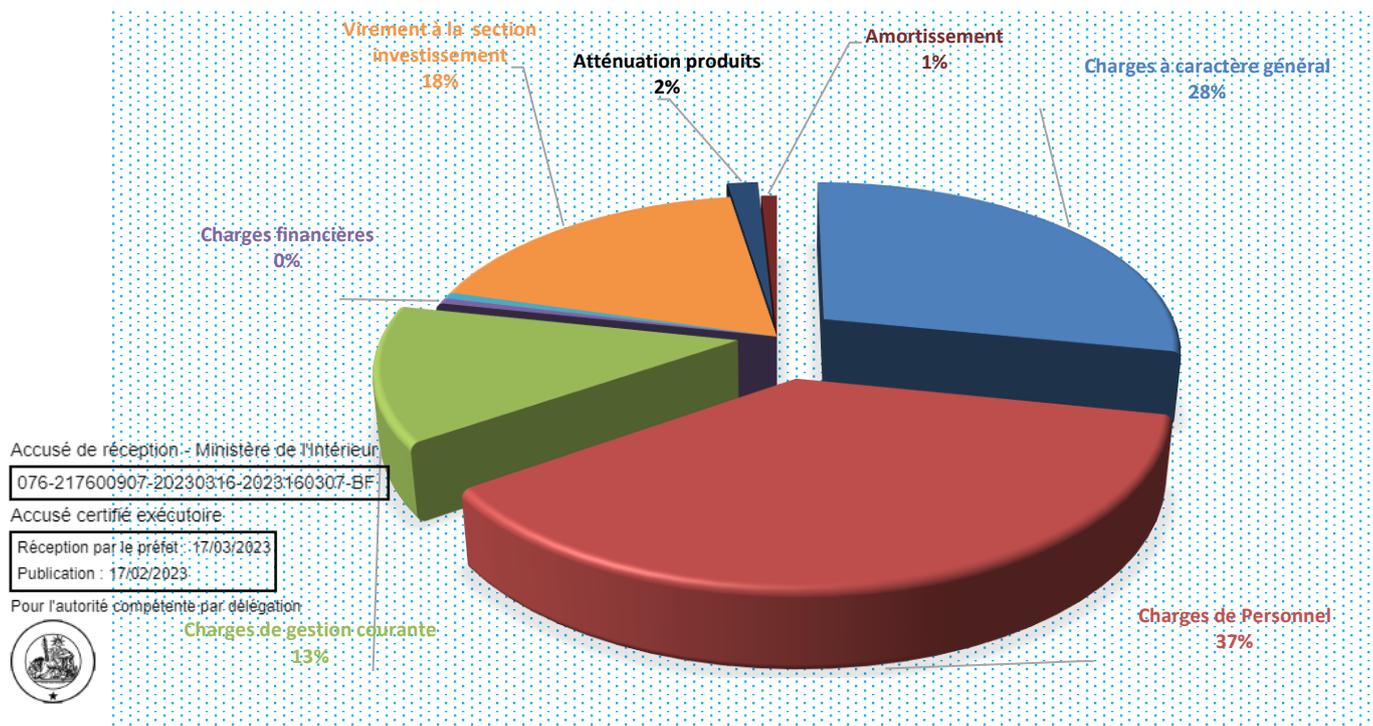
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à 6 500.00€, composé essentiellement des aides et secours.

Dépenses imprévues : pas de dépenses imprévues en M57.

Amortissements : 8 600.00€

### REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



### RECETTES

Les recettes des collectivités proviennent quant à elles notamment :

- Des impôts locaux : directs (taxes foncières) ou indirects (droits de mutation DMTO, etc.) et fiscalité économique (contribution économique territoriale, ...).
- Des dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics ;
- Des produits des services et du domaine des collectivités.

#### Chapitre 70 Produits de services :

Recettes liées à l'encaissement des cantines, garderies, centre de loisirs, indemnité de l'agence postale, concessions cimetières, ...

Le budget prévoit une augmentation des crédits, notamment l'augmentation du prix du repas à la cantine scolaire, des participations des autres communes pour le fonctionnement de la salle intercommunale, ce montant est calculé proportionnellement au coût réel de fonctionnement de la salle.

La participation de la commune de Mirville pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Le montant des crédits ouverts est équivalent aux recettes encaissées en 2022.

#### Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le montant des contributions directe est en nette augmentation (augmentation importante des bases prévisionnelles 2023 d'environ 7%).

Le conseil municipal a décidé de revaloriser les taux 2022 pour l'année 2023 de 1% afin de conserver un effort fiscal régulier.

#### Chapitre 74 : Dotations et participations

Dotations de l'Etat, communauté d'agglomération, contrats insertion...

Les dotations et participations de l'Etat restent stables.

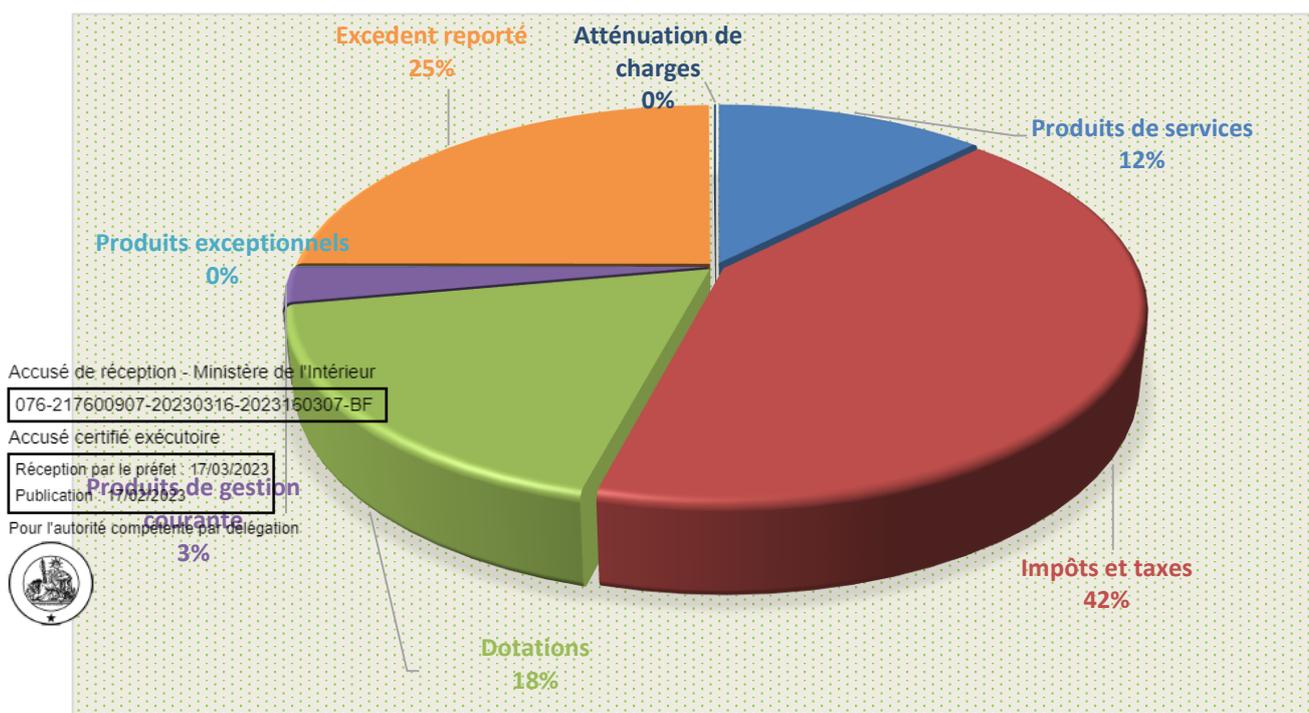
#### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

il s'agit principalement des loyers encaissés par la commune.

#### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ces recettes sont principalement liées au remboursement par l'assureur de petits sinistres

### REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



## II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

### TABLEAU SYNTHETIQUE INVESTISSEMENTS

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	RAR*	Estimation	Désignation	RAR	Estimation
Amortissement dette		59 512.00 €	Capitalisation		66 851.13 €
Remboursement cautions		1 000.00 €	Caution		1 000.00 €
Reversement TA CVS		2 205.00 €	Excédent reporté		6 021.87 €
Réserve foncière		53 916.00 €	FCTVA		9 470.00 €
Travaux en régie			Taxe aménagement		8 000.00 €
Acquisition matériel technique		18 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement		190 000.00 €
Transition énergétique	4 600.00 €	10 000.00 €	Amortissements		8 600.00 €
Cabinet Médical		15 000.00 €			
Limiteur de sons		7 000.00 €			
Accessibilité	2 553.00 €	22 800.00 €			
Travaux éclairage public M 1765	18 000.00 €	2 400.00 €			
Abris de stockage ECM		1 500.00 €	Subvention travaux cours école		250.00 €
Panneau affichage Mairie		1 500.00 €			
Défense Incendie blocs - extincteurs		5 000.00 €			
Ravallement façades bistr'aux livres	41 000.00 €		Subvention façades presbytère	10 044.00 €	6 696.00 €
Eglise	21 764.00 €		Subvention Département Eglise	5 000.00 €	229.00 €
Informatiques Mairie		900.00 €			
Copieur Mairie		2 200.00 €			
Archives étagères		2 500.00 €	Subvention Département		
Défense Incendie poteaux		20 200.00 €	Subvention Département		2 400.00 €
Défibrillateur Mairie		1 700.00 €	Subvention Département		688.00 €
OPE PATRIMONIALES SDE 21538		22 000.00 €	OPE PATRIMONIALES SDE 238		22 000.00 €
OPE PATRIMONIALES SDE 238		15 000.00 €	OPE PATRIMONIALES SDE 13258		15 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>87 917.00 €</b>	<b>264 333.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 044.00 €</b>	<b>337 206.00 €</b>

#### DEPENSES

##### Restes à réaliser :

Il s'agit de dépenses d'investissement du budget 2022 engagées mais non mandatées au 31/12/2022. Le montant s'élève à 87 917.00€.

Il s'agit de travaux liés à l'enfouissement des réseaux, de rénovation de bâtiments publics (église, bistr'aux livres, accessibilité des ERP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

##### Remboursement d'emprunt :

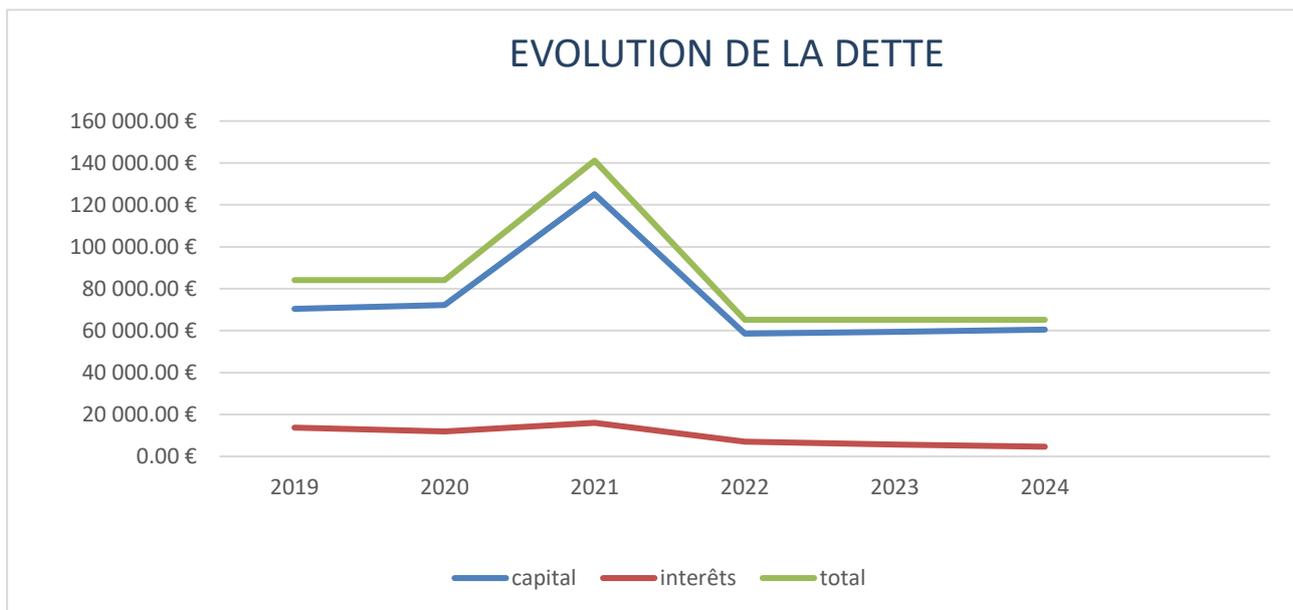
Réception par le préfet : 17/03/2023  
Publication : 17/02/2023

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Pour l'autorité compétente par délégation



Le montant des crédits ouverts pour le remboursement d'emprunts s'élève à la somme de 612.00€. Montant stable équivalent à 2022.



#### Opérations d'Equipements :

Il s'agit des opérations d'investissement (acquisition de matériels, rénovation de bâtiments, défense incendie, enfouissement des réseaux...

Le montant des crédits inscrits au budget est de 169 216.00€.

- Acquisition de matériel technique, étagères pour les archives, défibrillateur, copieur mairie, panneau d'affichage, limiteur de son pour la salle polyvalente
- La rénovation de bâtiments (église, bistr'aux livres)
- De défense incendie, pose de poteaux incendie, extincteurs, baes,
- L'enfouissement des réseaux,
- Travaux d'accessibilité des ERP
- Création d'une réserve foncière
- Travaux d'étude pour la transition énergétique

#### **RECETTES**

##### Restes à réaliser :

15 044.00€ correspondant à des subventions à recevoir.

##### FCTVA :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600987-20230316-2028168307-BF

Investissements de l'année N-2.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Il s'agit du fonds de compensation pour la TVA. Le montant correspond à 16.404% du montant TTC des investissements de l'année N-2.

Pour 2023, la somme inscrite au budget correspond aux travaux effectués en 2021. Le montant à percevoir s'élève à la somme de 9 470.00€.



commune, en 2021 n'a pas réalisé tous les investissements prévus, suite à la baisse d'activité liée au COVID 19.

Les autres recettes d'investissement correspondent essentiellement des recettes de Taxe d'Aménagement, estimation d'environ 8 000.00€.

Amortissements : pour un montant de 8 600.00€.

Compte 1068 et excédent reporté : pour un montant de 66 851.13€.

Chapitre 023 :

Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 190 000.00€.

Subventions accordées sur opérations d'équipements :

Il s'agit de subventions accordées par l'Etat, le Département, ou la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo pour la réalisation de certains travaux.

Subventions accordées pour un montant de 10 263.00€ à verser après exécution des travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230316-2023160307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

